

## Le droit syndical

**Le panneau syndical** : Premier contact avec le syndicalisme dans les services ou établissements, il vous permet de suivre l'actualité sectorielle ou interprofessionnelle et les différentes actions revendicatives en cours.

**Les réunions** : Dans le second degré, chaque personnel (syndiqué·e ou non) a le droit de participer, sur son temps de travail, à une heure d'information syndicale (HIS) par mois. Dans le 1er degré, une demi-journée d'information syndicale a lieu chaque trimestre (RIS). Les personnels peuvent aussi se réunir librement sur leurs lieux de travail, en dehors des heures de services.

Il est plus que nécessaire de participer à ces réunions en y donnant son avis, en partageant ses problèmes liés à son métier, pour y élaborer des revendications et des actions collectives.

### RAPPEL !

Tous les personnels, titulaires ou précaires, ont le droit de participer aux HIS, tout comme ils-elles ont le droit de se syndiquer, de faire grève. Il faut absolument soutenir les collègues précaires s'ils subissent une quelconque pression.

### Les Assemblées générales à la base de nos luttes

Lors des mouvements revendicatifs, nous privilégions l'Assemblée Générale des personnels comme lieu de décision. Ouverte à tous les personnels, syndiqué·es ou non, elle offre la possibilité à chacun de s'exprimer et de participer pleinement à la lutte, et permet de prendre collectivement une décision. La base, les travailleurs et travailleuses, décide. Plus le nombre de grévistes est important à l'Assemblée Générale, plus elle est légitime. Les décisions qui en émanent doivent primer dans toute discussion avec ceux et celles « d'en haut ». C'est nous qui travaillons c'est nous qui décidons !

### Bulletin d'adhésion

Nom/Prénom : .....

École/Établissement : .....

Coordonnées (adresse, téléphone, mail) : .....

.....

Bulletin à renvoyer à : **CNT-Solidarité Ouvrière (secteur Éducation)**  
4 Rue de la Martinique, 75018 Paris

Vous pouvez également nous contacter par mail (voir ci-dessous) ou sur notre site [cnt-so.org](http://cnt-so.org), onglet "Nous contacter/Se syndiquer".

✉ [fede.educ.public@cnt-so.org](mailto:fede.educ.public@cnt-so.org)

 [EducationCNTSO](https://www.facebook.com/EducationCNTSO)  [educationso](https://twitter.com/educationso)  [cnt-so.org](http://cnt-so.org)